



Communication de la Maire de Paris Rentrée 2025 des enfants, des familles et des étudiants

Cette année encore, la rentrée est placée sous le signe de la confiance dans l'école publique, des innovations et de l'éducation qui se réinvente, ainsi que de l'accompagnement des familles.

Elue « ville européenne la plus adaptée aux enfants » par l'ONG Clean Cities en 2025, notre ville continue aussi de se transformer à hauteur d'enfants, avec des espaces calmes, végétalisés et rafraîchis, qui ont fleuri dans tous les quartiers et qui permettent, enfin, de lâcher la main de son enfant en ville en toute confiance. Ces espaces reconquis profitent aux enfants et aux familles comme à l'ensemble des habitantes et des habitants qui les plébiscitent.

Dans les crèches et les écoles, ce sont aussi les bâtiments qui s'adaptent et la qualité de l'alimentation qui est soutenue, pour offrir un environnement sain aux enfants et aux jeunes.

Soutien de la qualité de l'offre pédagogique et périscolaire, renforcement du service public de la petite enfance, accompagnement des familles, solidarité, inclusion, adaptation des bâtiments et de la ville au réchauffement climatique, alimentation saine et de qualité, les chantiers menés sont nombreux pour aider les enfants à bien grandir à Paris.

La Ville se tient aussi aux côtés des étudiantes et des étudiants qui participent à la dynamique de Paris ainsi qu'à son rayonnement en France et à l'étranger, notamment en les accompagnant face aux problématiques sociales qui leur sont spécifiques.

L'avenir des enfants et des jeunes Parisiennes et Parisiens, ainsi que le soutien des familles sont, pour l'équipe municipale, une priorité à nouveau réaffirmée.

1. Paris soutient l'école publique, les innovations et la qualité des apprentissages

> La bataille contre les fermetures de classes et pour le maintien des décharges des directions d'école

L'école publique est notre bien commun le plus précieux. En offrant à tous les enfants, sans discrimination ni distinction, la possibilité de grandir tous ensemble, dans la mixité et les valeurs de la République, elle est le ciment du vivre ensemble.

A Paris, l'école, « capitale de la Ville du quart d'heure », rythme la vie des familles et nous sommes fiers de ce **réseau unique de 620 écoles et 114 collèges publics, implantés dans tous les quartiers.**

Sous cette mandature, un mouvement de dénomination de nos écoles a été impulsé pour marquer encore davantage leur place dans notre ville et renforcer leur identité. Dans les prochaines semaines, nous inaugurerons les **dernières dénominations d'écoles** votées par notre Conseil avant l'été : **Charles Aznavour (9^e), Marcel Marceau (10^e), Jacques Delors (11^e), Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet, (12^e).**

Pour soutenir la qualité largement reconnue du réseau de nos écoles et collèges publics, et préserver leurs moyens indispensables, nous nous sommes à nouveau très fortement mobilisés, aux côtés des enseignants et des parents d'élèves, contre une **nouvelle vague de fermetures de classes touchant massivement et injustement Paris.**

Depuis 2023, en trois rentrées, ce ne sont pas moins de **425 classes dans les écoles maternelles et élémentaires et 149 divisions dans les collèges** qui ont été fermées. Ces fermetures sont injustes car elles touchent Paris bien au-delà de ses évolutions démographiques. Pour mémoire, en janvier, après avoir reculé sur le projet de supprimer 4 000 postes d'enseignants nationalement, le Ministère

annonçait toutefois la suppression de 110 postes à Paris, sur un total de 470 postes supprimés au niveau national, soit **une contribution pour notre seule académie de près de 25%**, quand Paris ne représente que **1,92% des effectifs nationaux** et **3% de la baisse de la démographie scolaire** au niveau national. Bien sûr, les représentants de la Ville, avec ceux des parents d'élèves et des organisations syndicales enseignantes, ont voté contre le projet de carte scolaire pour Paris présenté en Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) le 21 mars dernier.

Bien au contraire, les **évolutions démographiques constatées à Paris comme partout en France**, devraient offrir l'occasion de baisser les effectifs par classe, plus élevés en France que dans le reste de l'Europe, pour favoriser la réussite des élèves, notamment au travers de pédagogies plus individualisées et innovantes. Pour mémoire, en France, le nombre moyen d'élèves par classe est de 22 dans le premier degré et 26 dans le second degré, contre 19 et 21 en moyenne européenne.

La **bataille contre la suppression du régime parisien des décharges d'enseignement des directrices et directeurs d'école** a également été menée au printemps et, fort heureusement, gagnée pour cette rentrée. La Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a en effet annoncé un **moratoire pour l'année scolaire 2025-2026** et rouvert des discussions avec la Ville sur les missions, le cadre juridique et le financement de ce dispositif. La Ville a pleinement investi le cadre de travail proposé par le Ministère, rappelant sans ambiguïté son **souhait de signer une nouvelle convention de nature à sécuriser, dans la durée, le régime parisien des décharges**. Dans son rapport de mai 2025 sur l'enseignement primaire en France, **la Cour des comptes a elle-même reconnu la pertinence d'une décharge totale** pour clarifier et recentrer le rôle des directions d'école. Pour la Ville, la volonté est très clairement de garder des directrices et directeurs déchargés d'enseignement, disposant de temps pour le suivi des élèves et l'accompagnement individualisé des familles qui les sollicitent, ainsi que pour la conduite de projets éducatifs avec les équipes et tous les partenaires de l'école, au cœur des quartiers.

FOCUS : Les évolutions démographiques à Paris

La **baisse de la population parisienne est un phénomène ancien qui s'amorce dans les années 1960** (Paris comptait près de 3 millions de résidents en 1921), avec une pause exceptionnelle entre 2000 et 2011 liée à un baby-boom national.

Comme partout dans le pays, les évolutions démographiques ont un **impact sur le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques**. A ce jour, deux facteurs largement prépondérants expliquent la baisse du nombre d'élèves : d'une part, la chute du nombre de naissances, phénomène national et plus largement européen ; d'autre part, la part du privé parmi les enfants scolarisés à Paris, en constante augmentation pour atteindre 25% en 2024, ce phénomène étant particulièrement visible dans les 7^e, 15^e et 16^e arrondissements. A la rentrée 2024, la part respective des trois facteurs identifiés dans la baisse de la démographie scolaire est la suivante :

- **Moins de naissances : 65%**
- **Scolarisations dans le secteur privé : 28%**
- **Migrations résidentielles : 8%**

La **politique en faveur du logement des familles** menée à Paris est déterminante pour contrer les phénomènes démographiques à l'œuvre. La **production de plus de 123 000 logements sociaux** depuis 2001, permettant d'atteindre les **25% de logements sociaux** financés, et la régulation du marché privé locatif grâce à l'**encadrement des loyers**, produisent leurs effets en faveur du maintien d'une offre de logements abordables. La **lutte contre le développement excessif des meublés touristiques et la vacance** est aussi essentielle. Le boom des logements inoccupés constaté depuis 2012 (19.2% en 2021) impacte en effet très directement la démographie parisienne. Le 7^e arrondissement marqué par l'une des plus fortes proportions de logements inoccupés (34%) est l'arrondissement qui a enregistré la plus importante baisse de population entre 2011 et 2022 (-16.6%).

> Bienvenue à bord du Fluctuat, pour faire « L'École sur l'eau »

La rentrée 2025 est à nouveau celle des innovations. Après avoir accueilli près de **1 000 enfants des centres de loisirs dès cet été** dans des activités ludiques à quai et sur l'eau, le Fluctuat, péniche de la Ville de Paris arrimée au port de l' Arsenal depuis fin juillet, fait sa première rentrée scolaire. Les classes embarqueront dans le cadre du **nouveau projet de « L'École sur l'eau »**, mené en partenariat avec les équipes du Rectorat. Avec leurs enseignants, les élèves (re)découvriront la Seine et son importance pour notre ville. Ils approcheront de façon ludique les sciences, les techniques, l'histoire, les arts et la culture. Tout au long de l'année, les centres de loisirs poursuivront sorties et activités sur le Fluctuat, les mercredis et pendant les vacances, autour des mêmes enjeux écologiques de l'eau et de la biodiversité.

> L'École dehors : c'est parti pour un deuxième site dans le 13^e

Depuis 2024, l'École dehors a permis d'expérimenter l'école en extérieur et les apprentissages basés sur l'éveil des enfants à leur environnement. Rencontrant un réel succès auprès des enseignants et des enfants **au square des Deux-Nèthes (18^e)**, elle a déjà accueilli plus de **1 200 enfants**, issus de 73 classes. Pour répondre à l'engouement, un deuxième site de l'École dehors ouvre cette année **au jardin Paul Nizan (13^e)**. Au-delà de ces deux lieux dédiés, l'École dehors se développe dans les squares et jardins en proximité des écoles. Sur les temps périscolaires également, **une quinzaine d'ambassadeurs** ont été formés à la pratique de l'apprentissage en plein-air, pour acculturer et accompagner les équipes dans la proposition de temps d'activités dehors ayant pour support la nature. Enfin, les liens avec la nature se renforcent dans des lieux comme la **Ferme de Paris, rouverte après rénovation** début juillet.

> Et toujours le Théâtre de la Concorde, l'Académie des langues, l'Académie du Climat et TUMO, pour apprendre autrement

Le **Théâtre de la Concorde**, fort de ses nombreux partenariats associatifs, propose des ateliers pédagogiques mêlant pratique théâtrale, débat citoyen et découverte des métiers de la scène. À la rentrée 2025, de nouveaux ateliers gratuits aborderont **des thèmes tels que l'urgence climatique, le respect des droits humains et l'importance de la démocratie**. Des représentations sont également programmées en journée pour les scolaires, qui bénéficient de la gratuité des spectacles pour les moins de 18 ans. En 2024-2025, le Théâtre a accueilli plus de **2 700 élèves**, de la 6^e à l'université.

Ouverte à la rentrée 2023, l'**Académie des langues** permet aux élèves de vivre **une immersion linguistique totale pendant une semaine complète**. Toutes les écoles et les collèges publics parisiens peuvent postuler pour l'accueil de classes de grande section de maternelle, CM1/CM2 et 6^e, avec une attention particulière aux établissements situés en éducation prioritaire. L'Académie offre l'occasion aux enfants qui ne peuvent pas voyager de vivre une expérience d'immersion semblable à celle vécue à l'étranger. En 2024-2025, elle a accueilli **1 880 élèves** issus de 99 classes.

L'**Académie du Climat**, créée dès le début de la mandature, continue d'offrir des parcours pédagogiques à la carte, avec **une initiation aux grands enjeux climatiques en classe et des ateliers pratiques**. Des centaines de collégiens et lycéens éco-délégués sont également accompagnés chaque année, en partenariat avec l'Académie de Paris, pour monter des projets dans leur établissement. En 2024-2025, l'Académie a accueilli **15 365 enfants et adolescents**.

C'est enfin, **TUMO**, l'école de la création numérique qui continue d'accueillir **1 200 élèves par semaine** depuis 2018, pour les former aux **savoir-faire du numérique** (animation, cinéma, jeu vidéo, design graphique, programmation). Gratuite, TUMO offre aussi une autre chance aux élèves décrocheurs.

Ces quatre lieux font désormais référence dans le paysage éducatif parisien. Appréciés des enseignants, des équipes d'animation comme des enfants et des jeunes, ils ont imprimé leur marque et continuent d'être **des espaces de liberté et de coopération, où l'on réinvente les apprentissages et les façons d'apprendre**.

> L'école pour tous, l'école inclusive

Cette année, avec le soutien de la Ville, **4 nouvelles unités d'enseignement externalisées pour une école plus inclusive** (7^e, 14^e, 17^e, 20^e) vont venir s'ajouter aux 39 présentes dans l'ensemble des établissements parisiens sur différents types de handicap (autisme, déficience intellectuelle, troubles visuels et auditifs). C'est ainsi, cette année, l'ouverture de la **première unité d'enseignement refus scolaire anxieux au collège Jean Moulin** (14^e).

Dans le champ du périscolaire et des loisirs, l'engagement est également maintenu avec près de **250 enfants en situation de handicap accueillis dans les vacances Arc-en-ciel** et nos **9 centres de loisirs à parité municipaux**, dont le premier ouvert en 2023 pour des adolescents 11-16 ans, au collège Budé (19^e). A noter aussi l'ouverture attendue début 2026 de la **nouvelle ludothèque du quartier de la porte de Vincennes gérée par l'association Accessijeux** qui proposera une offre de jeux spécifique pour les personnes en situation de handicap.

Pour accompagner l'école et le périscolaire pour tous, depuis la rentrée 2024, **un réseau inclusion territorialisé formé de 17 agents de la Ville de Paris** contribue à l'inclusion des enfants en situation de handicap et à l'accompagnement de leurs familles. Deux agents dédiés sont donc présents dans chaque CASPE, en plus des centres ressources inclusion déjà existants.

Enfin, les **commandes de matériel inclusif** sont assurées via un fournisseur spécialisé retenu par la Ville : **4 450 articles** commandés par 408 écoles, 123 centres de loisirs et 139 structures spécialisées.

> L'école publique aide les enfants à grandir en bonne santé

Le service de santé scolaire de la Ville de Paris, qui rassemble **médecins, infirmières, infirmiers et secrétaires médico-sociales**, se renforce au service de la santé et du bien-être des élèves.

Grâce à une politique active de recrutement et d'attractivité, **77% des enfants de 5-6 ans scolarisés dans le public ont pu bénéficier d'un bilan de santé complet** en 2024-2025, soit 22% de plus que l'année précédente. Un nouveau protocole permet de repérer précocement les risques de surpoids ou d'obésité et d'offrir un accompagnement renforcé à l'enfant et à ses parents. En outre, **plus de 4 700 enfants ont bénéficié d'un examen médical approfondi** à la demande des familles ou de l'école, afin d'établir un Projet d'accueil individualisé (PAI) pour les enfants porteurs de pathologies chroniques ou à l'issue d'un dépistage lors du bilan infirmier. Cette activité, en hausse de 57% par rapport à l'année scolaire précédente, témoigne de l'importance croissante de l'école comme un lieu où l'on prend soin des enfants pour leur permettre d'**apprendre dans les meilleures conditions possibles, sans être entravés par une difficulté de santé**.

Ecrans, alimentation, activité physique, lavage des mains, sommeil, gestion des émotions, connaissance de son corps, éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle : les actions de sensibilisation et d'éducation à la santé sur le temps scolaire, adaptées à chaque âge, se multiplient également, pour que l'école soit aussi un lieu où l'on apprend à grandir en bonne santé.

> Appréciables des enfants, les activités périscolaires enrichissent et complètent les apprentissages

Dans le cadre du Projet éducatif de territoire (PEDT) élaboré et mis en œuvre avec l'Académie de Paris, la Caisse d'allocations familiales et la Préfecture, la Ville continue d'organiser, avant et après la classe, une palette d'activités et de projets périscolaires qui accompagnent l'école.

L'**étude indépendante menée tout au long de l'année scolaire 2024-2025 par le cabinet FORS** et présentée en juin aux élus du Conseil de Paris, en application d'un vœu adopté précédemment, a mis en avant des résultats positifs : **89% des enfants aiment aller aux temps d'activité après la classe, 65% des parents sont satisfaits des activités**.

Les conclusions du **rapport de la Cour des comptes sur l'enseignement primaire** publié en mai confortent quant à elles le choix parisien depuis 2023 du **maintien des 4.5 jours d'école pour conserver**

le bénéfice de la 5^e demi-journée d'apprentissage, plus favorable à la réussite des enfants, mais aussi structurer la filière animation et **offrir des activités périscolaires gratuites au plus grand nombre**.

Pour favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative de tous les enfants, la Ville de Paris poursuit l'expérimentation destinée à **améliorer l'accompagnement des enfants pendant le temps du soir**. Cette démarche permet de proposer, au moins une fois par semaine, un atelier bleu, scientifique, artistique ou culturel, dans les 99 écoles ne disposant pas encore d'une offre équivalente.

En matière de recrutement des équipes périscolaires, la Ville maintient ses exigences, en dépit des difficultés rencontrées nationalement dans le secteur de l'animation, comme dans l'ensemble des métiers du soin et de l'accompagnement. Pour garantir la qualité des services proposés aux enfants et à leurs familles, **au moins 80% des agents périscolaires doivent être qualifiés : avoir réussi un concours de la fonction publique des métiers de l'animation et/ou disposer d'un diplôme BAFA ou équivalent** (finalisé ou en cours d'obtention). Cette exigence qui s'applique au niveau national est rigoureusement contrôlée par les services de l'Etat et les équipes internes de la Ville qui assurent la **vérification systématique de l'honorabilité des candidats** : absence de condamnations dans le volet B2 du casier judiciaire, non-inscription au Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVISV), et absence d'interdictions décidées par le Service départemental, à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Ces contrôles sont renouvelés chaque début d'année scolaire et lors de chaque période de vacances pour les agents intervenant en centres de loisirs.

La Ville met en œuvre différentes mesures pour **former les agents à leur prise de poste, mais aussi tout au long de la carrière**. Chaque année, ce sont environ 7 000 agents sur les 10 000 que comptent la direction des affaires scolaires, qui suivent des formations couvrant des thématiques variées, de la pédagogie à la sécurité, notamment par le biais de l'Ecole des métiers. Depuis 2022, **plus de 4 300 agents ont notamment bénéficié d'une formation aux compétences psychosociales** afin d'accompagner les enfants dans leur épanouissement et la gestion de leurs émotions.

> Protection des mineurs : une priorité absolue traduite par la mise en œuvre d'une culture de la prévention, du signalement et de la transparence

La Ville souhaite permettre à tous les enfants de grandir et de s'épanouir dans un environnement sécurisé et serein, ce qui passe par plusieurs actions de prévention et de protection des enfants et des adolescents, et des actions de formation des équipes.

Les enfants bénéficient des **ateliers de sensibilisation aux droits de l'enfant et à la libération de la parole proposés avec le concours de la mission des droits de l'enfant** de la Ville de Paris.

Pour répondre à la problématique montante du harcèlement scolaire, un **guide de prévention et de traitement des situations de harcèlement entre enfants** est diffusé en cette rentrée à l'ensemble des équipes, de façon à leur fournir des clés et des outils, pour mieux repérer les situations et agir de manière optimale, en concertation avec tous les acteurs de la communauté éducative et les familles.

Par ailleurs, menée conjointement l'an dernier par la Ville et l'Académie de Paris, la **formation des directions d'école et des responsables éducatifs Ville à la protection de l'enfance** est également un levier important pour assurer un accueil sécurisé des enfants. Un vadémécum *Protection de l'enfance* a été diffusé en appui des formations pour aider les professionnels à repérer les signaux préoccupants concernant les enfants et à alerter sur ces situations.

De façon générale, en lien avec les enquêteurs et l'institution judiciaire, la Ville de Paris prête une **attention très précise aux signalements de différente nature qui peuvent être faits**, par les professionnels comme les familles et les enfants. Elle s'attache à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer, de façon constante, la qualité de l'accueil des enfants et des adolescents, en assurant toute la transparence possible, indispensable à la confiance des familles envers l'institution.

2. Paris aux côtés des familles

> Un guide pratique à découvrir : Paris pour les familles

Pour faciliter la vie des parents et l'organisation de la rentrée, la Ville a publié en juin le **premier guide pratique pour les familles**. *Paris pour les Familles*, directement téléchargeable sur paris.fr, rassemble désormais toutes les informations utiles : aides, services municipaux, lieux à connaître quand on est parent à Paris, etc.

C'est aussi le **portail Paris familles** qui facilite depuis 2024 les démarches des parents, notamment les inscriptions (crèches, écoles, activités périscolaires, centres de loisirs, conservatoires, ateliers des beaux-arts) et le paiement des factures, en leur permettant de les effectuer en ligne dans cet espace qui regroupe les services. Les familles ont été accompagnées dans cette évolution, notamment par les équipes d'assistance aux usagers. Les démarches en guichet restent possibles et accompagnées, dans les Mairies d'arrondissement ou au service Paris Familles situé dans le 10^e. La Ville travaille encore avec les Maires d'arrondissement qui président les Caisses des écoles, au projet d'intégration dans Paris familles de la restauration scolaire, à partir de la rentrée 2026-2027.

> Le réseau d'accueil, reconnu pour sa qualité, s'enrichit de nouvelles structures

Pour l'accueil des tout-Petits, Paris reste en tête des classements, avec une **capacité d'accueil des moins de 3 ans de 8 enfants sur 10, largement au-dessus de la moyenne nationale estimée à 60.3%**. Paris compte ainsi **44 702 places d'accueil en crèche** dont 26 241 places municipales, dans **1 136 établissements** dont 450 établissements municipaux. **4 100 places** sont également offertes par les **1 531 assistantes maternelles agréées au titre de l'accueil individuel**.

Au cours des 6 dernières années, **41 équipements nouveaux ou restructurés ont été livrés** parmi lesquels : la Maison des assistantes maternelles Sentier (Paris centre) ou encore les crèches Grange-aux-Belles (10^e), Netter (12^e), Pouchet (17^e) et Davout (20^e), pour ne citer que quelques exemples.

Les livraisons se poursuivent cette année, avec **deux nouveaux équipements de la petite enfance** qui compléteront l'offre parisienne :

- Un **multi-accueil de 36 places boulevard Exelmans** (16^e), dans le cadre de la transformation de l'ancienne caserne Chalvidan où sont également livrés des logements pour les familles, ainsi qu'un centre d'hébergement et une pension de famille.
- Une **4^e Maison des assistantes maternelles rue Théodore Deck** (15^e) qui offrira 12 places, à la croisée des modes individuels et collectifs, avec des assistantes maternelles regroupées en association, formées et accompagnées. Les 3 autres MAM ouvertes depuis 2018 se situent à Paris centre ainsi que dans les 8^e et 11^e arrondissements.
- Sans oublier, la **réouverture de la crèche Saint-Roch** (Paris centre) entièrement rénovée, début 2026.

Les **58 centres de protection maternelle et infantile parisiens** constituent un maillage unique de lieux d'écoute, de prévention, de soin et de soutien pour toutes les familles, de la grossesse aux 3 ans de l'enfant. Les « 1 000 premiers jours » de la vie, du 4^e mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant, constituent une période charnière pour son développement et sa santé à long terme, un moment crucial pour répondre à ses besoins essentiels et pour prévenir des inégalités qui se forment dès le plus jeune âge. C'est pourquoi la Ville de Paris a lancé, en juin 2025, « **Mon premier atelier santé environnement** » : des temps de sensibilisation et d'échange en centres de PMI pour les futurs parents, entièrement gratuits, qui leur permettent de comprendre les mécanismes des expositions précoces aux risques et d'adopter des solutions simples, écologiques et économiques, pour la santé de toute la famille. La Ville de Paris ouvrira en octobre **deux nouveaux lieux dédiés aux 1 000 premiers jours** (18^e et 20^e), conçus comme des espaces repères pour les futurs parents et les familles d'enfants de 0 à 2 ans. Ces lieux proposeront un accueil libre, convivial, adapté aux plus petits, pour échanger,

jouer, passer du temps et trouver, en un même endroit, une information claire et complète sur tous les sujets relatifs à cette période clé. Les familles pourront être guidées et orientées, assister à des ateliers avec leurs enfants, mais aussi échanger entre pairs, dans un cadre moins associé à l'univers médical que la PMI. Ces lieux offriront également des ateliers d'éveil artistique et musical, dans la continuité de l'Art pour grandir.

> Un service parisien engagé, innovant et exigeant au service du bien-être de l'enfant

Dans ses crèches, Paris est néanmoins confrontée, comme toutes les villes en France, à des difficultés de recrutement. Pour y répondre, **la Ville ouvre en octobre son propre CFA (Centre de formation des apprentis) Paris Petite enfance**. A terme, 40 auxiliaires de puériculture seront formés chaque année rue Paul Meurice (20^e), dans des locaux partagés avec l'Ecole des métiers de la petite enfance, centre de formation continue des professionnels de la Ville de Paris qui dispose également d'une antenne rue Legendre (17^e).

La Ville a par ailleurs souhaité soutenir ses professionnels de la petite enfance par une **revalorisation salariale de l'ensemble des agents à hauteur de 150 euros nets mensuels**, attribuée à compter du 1er juillet 2024. Au-delà du cadre posé au niveau national, la Ville de Paris est l'un des rares employeurs publics à avoir mis en œuvre cette mesure de reconnaissance et d'attractivité. Les initiatives sont parallèlement très nombreuses pour aller au-devant des candidats et activer les recrutements. Le **premier Forum « Recruter en crèche municipale » organisé en juin dernier à QJ**, où 300 participants ont pu découvrir les métiers et déposer leur CV pour un apprentissage ou un emploi, a été un vrai succès. Ainsi, pour la première fois depuis la crise du COVID, cette rentrée se fait avec un **nombre de places ouvertes en hausse de 20%** par rapport à l'année précédente, grâce à l'amélioration substantielle de nos recrutements en 2024/2025.

S'agissant de l'activité des assistantes maternelles agréées, un **nouveau Plan de soutien à l'accueil individuel** est proposé au vote du Conseil de Paris en cette rentrée, après celui de 2018. Dans un contexte marqué par l'augmentation d'une offre non agréée composée de gardes à domicile, l'objectif est de soutenir l'attractivité du métier d'assistante maternelle, d'accompagner l'ensemble des professionnelles en faveur de la qualité d'accueil proposée aux enfants et d'informer les parents faisant le choix de l'accueil individuel.

Plus globalement, depuis le 1^{er} janvier 2025, en application de la loi Plein emploi, les communes exercent une **nouvelle compétence d'autorité organisatrice du service public de la petite enfance**. A Paris, afin de piloter le schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant – et bien que ne disposant pas de nouveaux moyens transférés à cet effet – la Ville s'est dotée d'un **Observatoire des familles et de la petite enfance**. Ce dernier est notamment chargé d'examiner les demandes de création ou d'extension d'établissements. En la matière, la Ville fait reposer ses décisions sur des critères de qualité, tout en prenant en compte les besoins identifiés à l'échelle fine des quartiers. Au cours des Conseils de juin et juillet, **plusieurs programmes de micro-crèches portés par des structures privées à but lucratif ne répondant pas aux exigences parisiennes ont ainsi fait l'objet d'un avis défavorable**. Au travers d'un vœu en Conseil de Paris, notre collectivité s'est d'ailleurs clairement positionnée **contre la marchandisation du secteur de la petite enfance** et pour le développement d'un véritable service public de la petite enfance à travers des gestions prioritairement publiques et associatives. Cette approche nous a conduits à **ne pas renouveler le marché d'achat de places privées**, en veillant bien sûr à la continuité d'accueil des enfants concernés, notamment pris en charge dans le secteur municipal. A noter également la **reprise en régie de la crèche Villa Marcès (11^e)** jusqu'alors gérée sous forme de marché public.

Enfin, alors que la rentrée est marquée par un débat autour de la publication du référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant publié par le Ministère chargé des familles, la Ville est fière de **promouvoir une éducation positive et bienveillante** dans ses établissements pour aider chaque enfant à construire son autonomie affective et sociale. Autour des principes de bienveillance et de respect des droits de l'enfant, les crèches municipales proposent un accueil centré sur les besoins de l'enfant, et déploient des pratiques professionnelles bientraitantes, respectueuses du développement global

de chaque enfant, tenant compte de ses besoins spécifiques, et luttant contre toute forme de violence envers lui.

> Alléger le coût de la rentrée pour les familles

Pour la deuxième année consécutive, un **kit de fournitures scolaires gratuites** a été remis à tous les élèves de CP des écoles publiques parisiennes. 12 500 tote-bags fabriqués en France en coton écologique, avec crayons, stylos, feutres, ciseaux, ardoise, règle, colle et gomme, ont été distribués aux enfants pour alléger le coût de la rentrée.

Le **tarif de cantine, à partir de 13 centimes le repas**, reste quant à lui inchangé depuis 11 ans et la Ville poursuit aussi la **gratuité des transports en commun pour les moins de 18 ans**. Qui plus est, cette année, en optant pour le prélèvement mensuel, les familles bénéficient désormais du **remboursement anticipé par la Ville du forfait imagin'R scolaire et junior**.

> Accompagner l'usage du numérique

Depuis 2022, la Ville déploie des actions pour accompagner les parents dans les usages du numérique en famille. Cette année encore, plusieurs événements ouverts à tous se sont tenus durant **une semaine dédiée permettant la sensibilisation aux risques liés à l'exposition aux écrans pour les plus jeunes**, la diffusion de ressources pour appréhender leur usage en famille, et la valorisation de l'offre disponible pour passer du temps en famille. Des partenaires associatifs financés par la Ville développent également des actions sur cette thématique. Enfin, en 2025, un forum à destination des professionnels de la Ville, en particulier des crèches et des écoles, s'est tenu sur cette thématique, leur apportant des connaissances et ressources pour leur pratique et leurs échanges avec les familles.

> Toujours plus d'équipements publics et plus d'espaces verts

Les familles parisiennes vont pouvoir profiter pleinement de plusieurs équipements publics, nouveaux ou rénovés, qui font leur première rentrée : **gymnase Garancière (6^e)**, nouvelle **piscine Solita Salgado (18^e)**, **piscines Rigal et Rouvet** rénovées (11^e et 19^e), nouvelle **médiathèque Virginia Woolf (13^e)**, **conservatoire Frédéric Chopin** rénové (15^e), nouvelles **maisons sport-santé Piver et Alquier-Debrousse (11^e et 20^e)**.

Elles pourront aussi découvrir les nouveaux espaces verts, agrandis, rénovés, embellis dans de nombreux quartiers de Paris : **forêt urbaine place de l'hôtel de ville** (Paris centre), **jardin de Cluny (5^e)**, **jardin du Chalet (10^e)**, **square Jules Verne (11^e)**, **jardin Régine Deforges (12^e)**, **jardin Laure Albin-Guillot (13^e)**, **parc de Choisy (13^e)**, **square Marie Curie (13^e)**, nouveau tronçon de la **Petite ceinture au niveau du parc Georges Brassens (15^e)**, **jardin des Orgues de Flandre (19^e)**.

FOCUS : La Ville mobilisée pour soutenir les parents solos

Les familles monoparentales sont **tout particulièrement présentes à Paris, à hauteur de 30% (> 24% en moyenne nationale) et leur nombre ne cesse d'augmenter**. Comme ailleurs, il s'agit très majoritairement de femmes qui élèvent seules leurs enfants, souvent plus fortement touchées par des difficultés économiques.

Les foyers monoparentaux sont **surreprésentés dans les quartiers les plus populaires, jusqu'à constituer près d'une famille sur deux** dans 13 d'entre eux (jusqu'à 54% porte de Montreuil et 61% porte de Vanves).

Notre Conseil s'est emparé de ce sujet important en octobre 2024 par l'adoption, à l'initiative du groupe Paris en Commun, d'une **proposition de délibération pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des familles monoparentales**.

Conformément aux préconisations de celle-ci, **une concertation a été ouverte avec les associations impliquées**. Les réunions, régulièrement tenues de février à juin 2025, ont été d'une grande richesse et ont plus particulièrement porté sur **le temps et le répit, l'emploi et l'insertion professionnelle, l'accès au logement, ainsi que les questions de santé physique et mentale**.

Il en ressort que ces familles cumulent des difficultés importantes. Elles encourent un risque accru de précarité économique et un niveau de vie en moyenne inférieur à celui des couples avec enfants, lié à une dépendance à un seul revenu et des dépenses contraintes élevées, ainsi qu'à des difficultés d'insertion professionnelle, le manque de temps pouvant les conduire à des emplois précaires, en temps partiels ou en horaires décalés. Elles peuvent aussi souffrir de conditions de vie plus difficiles, marquées par l'isolement, la prééminence de représentations sociales négatives, et des difficultés d'accès aux droits et aux soins. L'accès au logement, et notamment le changement de logement, peut être particulièrement difficile, même si les familles bénéficient proportionnellement d'un meilleur accès au parc social. Enfin, la vie familiale peut être fragilisée en raison du manque de temps et d'un équilibre difficile à trouver entre parentalité, emploi et vie personnelle. Le besoin de relais et d'accompagnement est donc plus important.

Face aux attentes qui se sont exprimées, la Ville multiplie les **dispositifs et lieux d'accompagnement** tels que les **crèches et cours d'école ouvertes** le samedi, les **ludothèques** libres d'accès, les **lieux d'accueil enfants-parents**, les **ateliers du samedi matin dans les écoles et les crèches qui permettent de partager un moment avec son enfant pour quelques heures** et contribuent ainsi à offrir du soutien aux parents solos, ce qui constitue l'un des principaux enjeux. La Ville finance également **six antennes de l'association Môm'Artre** qui accueillent des enfants de moins de 12 ans sur des horaires élargis, les soirs de semaine, afin de faciliter le quotidien de ces familles et la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

Dans les quartiers populaires, **deux nouveaux réseaux de familles monoparentales** sont créés cette année dans les 13^e et 15^e arrondissements, avec les associations EBE 13 avenir et Le Village, pour compléter le dispositif désormais constitué de 9 réseaux. Par ailleurs, dans les 13^e et 14^e, les associations **Moi et mes enfants** et **Yachad** continuent de se consacrer à l'accompagnement des familles monoparentales. Yachad est plus particulièrement soutenue en cette rentrée par la Ville, pour **l'ouverture d'une Maison de la parentalité** au cœur du quartier de la porte de Vanves, parmi les plus concernés par la monoparentalité.

Dans le 17^e, un partenariat établi entre l'association de jeunes Sytteen et le centre social La Serre Pouchet, développe un **dispositif de baby-sitting solidaire** (3€ pour 2h30 de baby-sitting), les mercredis et jeudis de 16h30 à 19h et le vendredi de 18h à 21h45, ainsi que des sorties ludiques tout au long de l'année. Ce service cible les familles précaires ou en difficulté, monoparentales ou avec des horaires de travail atypiques, des quartiers porte Pouchet, porte de Saint-Ouen et Epinettes.

Par ailleurs, dans le champ de la petite enfance, les Maires d'arrondissement sont invités à systématiser la **prise en compte de la monoparentalité dans les critères d'attribution des places en crèche** dans le cadre de la charte *Priorité transparence*.

L'**aide Paris logement familles monoparentales** est pour sa part poursuivie sous conditions de ressources, pour le soutien de près de 9 000 personnes par an, et les services de la direction des solidarités travaillent sur **l'extension du Pass familles aux foyers monoparentaux pour leur donner accès gratuitement aux piscines et musées municipaux**.

Plus globalement, pour faciliter l'accès aux nombreux dispositifs existants et aides mobilisables, la Ville s'est engagée à **améliorer l'information des familles concernées**, notamment au travers des deux derniers outils créés : le portail Paris Familles et le guide *Paris pour les familles*. Depuis cet été, une **page dédiée sur paris.fr** recense l'ensemble des dispositifs de soutien aux familles monoparentales. Les collaborations renforcées avec la Caisse d'allocations familiales permettent en outre d'envisager une communication directe et ciblée.

3. La ville, les bâtiments ou encore l'alimentation se transforment : pour la santé et le bien-être de nos enfants

> 300 rues aux écoles, 200 cours oasis : plus de calme, de nature et de fraîcheur

L'objectif de la mandature de disposer de **plus de 300 rues aux écoles, apaisées, sécurisées**, est atteint en cette rentrée et **103 rues sont désormais entièrement aménagées et végétalisées**. Ces nouveaux espaces reconquis sur la voiture sont largement plébiscités, par les parents et les enfants des écoles et des crèches et, bien au-delà, par l'ensemble des riverains. 33 nouvelles rues aux écoles ont été aménagées au cours de l'année écoulée et 17 nouveaux projets sont encore à venir en 2025-2026. La **2^e Fête des rues aux écoles** organisée le 27 septembre a permis à toutes et tous d'en profiter, autour de pique-niques, jeux, activités sportives et culturelles, notamment animées par les associations de quartier.

L'été a aussi permis d'aménager **41 nouvelles cours oasis, portant leur nombre total à plus de 200**, tandis que 39 nouveaux projets sont encore à venir dans les écoles et 11 dans les crèches en 2025-2026. Car la nouveauté de cette rentrée tient dans la **livraison des 5 premières crèches oasis** qui se mettent à leur tour au vert. Les enfants et les parents des crèches Saint-Sabin (11^e), Georges et Mai Politzer (12^e), Jean Dolent (14^e), Verneuil (19^e), 117 Ménilmontant (20^e) ont la chance de découvrir les premiers ces établissements de nouvelle génération. 10 nouveaux projets sont par ailleurs en préparation pour 2026.

> Des établissements rénovés, qui s'adaptent face au changement climatique et renforcent leur accessibilité

Événement marquant de cette rentrée : les élèves du **collège Paul Valéry (12^e)** ont retrouvé un **établissement flambant neuf**, après un an de chantier et au terme d'un important projet de rénovation de l'ensemble de la cité scolaire porté conjointement par la Ville et la Région. La barre vétuste des années 60 a laissé place à des locaux modernisés, vertueux au plan énergétique, et qui distinguent les salles du lycée et du collège, tout en permettant de partager des espaces. Le lycée rénové a été livré à la rentrée 2024. Les espaces extérieurs de la cité scolaire seront achevés au printemps 2026 et en partie ouverts aux riverains.

A la rentrée, ce sont **3 nouveaux projets de rénovation d'établissements scolaires de très grande envergure** qui démarrent après plusieurs mois de concertation et de travail avec les parents d'élèves et les équipes : dans les écoles **Franc Nohain (13^e)** et **Romainville (19^e)** et à la **cité scolaire Jacques Decour (9^e)** en partenariat avec la Région.

Les opérations d'isolation thermique se poursuivront également dans 9 collèges et 20 écoles. Environ **300 écoles, soit près de la moitié du parc, ont déjà bénéficié de travaux dans le cadre de contrats de performance énergétique**.

Ce sont aussi des travaux d'accessibilité qui seront menés cette année dans 22 établissements supplémentaires, portant à **172 le nombre total d'écoles et collèges entièrement adaptés aux enfants en situation de handicap**, dans le cadre d'un maillage permettant une continuité des parcours de la maternelle jusqu'au collège.

Enfin, au cours de l'été écoulé pour bien préparer la rentrée, **plus de 500 chantiers ont été menés dans les écoles et les collèges** pour mieux accueillir les enfants et les équipes. 90 millions d'euros ont ainsi été mobilisés pour des travaux d'entretien, d'adaptation des locaux et d'amélioration des conditions d'accueil.

> Toujours plus de qualité dans les assiettes de nos enfants

L'objectif de **100% de produits bio et durables** est atteint dans les **crèches municipales** depuis 2024, tandis que, dans les **cantines scolaires**, on compte **62% de produits durables dont 46% de bio**, bien au-delà des objectifs nationaux de la loi EGALIM qui fixe les seuils à 50% de durable et 20% de bio.

La Ville de Paris est ainsi le **premier acheteur public de bio en France** et développe le fait-maison dans toutes les cantines parisiennes afin de valoriser la qualité des produits alimentaires.

C'est au regard de cette performance que le **plus haut niveau du label Ecocert, « 3 carottes »**, a été de nouveau décerné en juin à la Ville de Paris, en récompense de la qualité de son approvisionnement et des repas préparés dans les crèches municipales. La publication de la **2^e édition du « meilleur des recettes végétariennes » des chefs des cantines scolaires** vient s'ajouter aux efforts de la Ville pour promouvoir une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement.

Une **nouvelle grande cuisine pour la restauration scolaire dans le 18^e** est par ailleurs mise en service à la rentrée, au sein du collège Jean-Baptiste Clément, pour le service journalier de plus de 1 000 repas de qualité en liaison chaude, aux enfants des établissements scolaires voisins.

4. La rentrée, c'est aussi celle des étudiantes et des étudiants

> La vie universitaire fait de Paris une ville-campus ouverte et attractive, de renommée internationale

Cette période de rentrée est aussi celle de la vie universitaire et scientifique de notre ville. Chaque jour, ce sont **475 000 étudiantes et étudiants, soit 1 parisien sur 10, dont 65 000 boursiers**, qui fréquentent les quelque **960 établissements d'enseignement supérieur de Paris** dans tous les arrondissements.

Les étudiants, les enseignants et les chercheurs participent eux aussi à l'**attractivité de Paris à l'échelle nationale, européenne et internationale**. L'APUR nous le dit dans son étude de février 2024 : l'impact économique de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas négligeable ; ce sont **3.6 milliards d'euros par an de retombées économiques**, dues à la présence de l'enseignement supérieur dans notre ville, et **93 400 emplois** qui sont maintenus ou créés grâce à ce secteur d'activité.

L'enseignement supérieur et la recherche est un domaine où nous ne cessons d'investir et de nous engager, tant ils sont des moyens pour répondre aux défis sociaux et écologiques auxquels nous devons faire face.

> Pensée pour faciliter les parcours, la Maison étudiante est un lieu ressource pour toutes les étudiantes et tous les étudiants

Investir dans la vie étudiante, c'est investir dans l'avenir. C'est pourquoi nous travaillons à améliorer la qualité de la vie et d'étude, l'accès à nos dispositifs d'aides sociales, de soutien, qui doivent permettre aux étudiants de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles, de gagner en autonomie, d'avoir le temps de s'engager et de créer, et de profiter des atouts de notre ville.

La **Maison étudiante, service public de la vie étudiante**, équipement de 1 000 mètres carrés répartis entre son site de Bastille et son site du 6^e arrondissement, est le lieu ressource des étudiantes et étudiants, qui y trouvent un soutien pour chaque besoin de leur quotidien : accompagnement des projets associatifs, espaces de travail, équipements audio-visuels, permanences juridiques, psychologiques, logement, aides alimentaires, modules de lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec une cellule d'écoute dédiée, accompagnement spécifique pour les étudiants étrangers ou exilés, ainsi que des bons plans culturels et sportifs. La Maison étudiante publie cette année la **2^e édition du guide de la vie étudiante**, en 44 chapitres thématiques. Disponible en version numérique, il est distribué sous forme d'un livre pratique lors des forums de rentrée des campus universitaires, et auprès de nos partenaires de la vie étudiante parisienne, comme le Crous de Paris ou la Cité internationale universitaire de Paris.

La **Nuit étudiante du 15 octobre prochain** sera l'occasion de présenter l'ensemble de ces dispositifs aux étudiantes et aux étudiants de notre ville, pour qu'ils puissent s'en saisir et profiter pleinement de leurs années d'études.

> Le bien-être et la qualité de vie des étudiants sont des priorités pour la Ville de Paris

Le logement est le premier poste de dépense des étudiants, la Ville propose ainsi l'**Aide à l'installation dans un logement étudiant (AILE)**, d'un montant de 500 euros à 1 000 euros. Elle permet d'aider les boursiers n'ayant pas obtenu de logement en résidence sociale étudiante à faire face aux premières dépenses d'emménagement. Cette aide est également accessible aux étudiants non boursiers en situation de précarité, éligibles au repas à 1 euro du Crous. Enfin, elle est aussi ouverte aux bénéficiaires de l'aide spécifique ponctuelle du Crous et aux étudiants boursiers en formation sanitaire et sociale dans un établissement d'enseignement supérieur sous tutelle de la Région.

En décembre 2024, la Région annonçait qu'elle suspendait ses subventions au logement, dont celles destinées aux étudiants, pour l'année 2025. Ces aides représentaient 17.5 millions d'euros en 2024. Malgré cela, nous avons fait à Paris du développement du logement social étudiant une action prioritaire de nos politiques en faveur du bien-être étudiant. Un engagement salué par un rapport de la Chambre régionale des comptes que nous vous présentions au Conseil de Paris de juin dernier.

A Paris, nous poursuivons nos efforts de production de logements : **plus de 600 logements sociaux étudiants sont financés et livrés chaque année**. Une dynamique qui se poursuivra à l'avenir, puisque pour la période 2023-2028, ce sont 3 300 logements sociaux en résidence universitaire et 700 logements jeunes travailleurs qui sont projetés. Malgré la rareté du foncier parisien, nous multiplions les opérations de création de logement sociaux, systématiquement, par exemple dans les ZAC ou les grandes opérations d'aménagement de notre ville. Cet effort ciblé se traduit par le fait que, entre 2007 et 2022, 11% du total des agréments de logements sociaux à Paris ont été spécifiquement dédiés aux étudiants.

Cet automne verra le **début des travaux de réhabilitation de la barre Cassan F sur le campus de Jussieu de Sorbonne Université** : ce seront, à terme, 583 nouveaux logements pour étudiants et chercheurs qui verront le jour. La Maison étudiante s'installera également sur ce site, en plein cœur du quartier Latin.

La Ville de Paris apporte parallèlement son soutien à des projets innovants tels que les **colocations à projets solidaires développées par l'AFEV** et les **colocations intergénérationnelles**. La Ville œuvre aussi à faire de Paris une ville-campus, où l'on peut étudier près de chez soi. A la rentrée de janvier 2026, le **nouveau grand campus Condorcet** accueillera 3 500 étudiantes et étudiants en sciences humaines et sociales dans ses locaux de la porte de la Chapelle.

C'est visible, la population étudiante souffre d'une précarité qui ne fait qu'augmenter à chaque rentrée. Le temps des études ne peut devenir celui de la précarisation de jeunes adultes avant même de rentrer dans la vie active. C'est pour cela que, dès les premiers temps de la crise sociale née de la pandémie de Covid, nous avons soutenu et accueilli des **distributions alimentaires**. La Maison étudiante continue à en accueillir deux fois par semaine. Pour poursuivre cet effort, nous avons mis en place un appel à projet aide alimentaire étudiante : **23 structures offrant des solutions alimentaires destinées aux étudiants ou jeunes de moins de 30 ans** ont pu bénéficier cette année de 446 000 euros de subventions. Cela permet de satisfaire près de 20 000 sollicitations d'aide alimentaire étudiante chaque mois. Cet appel à projet propose un soutien à des initiatives permettant un accueil digne de leurs bénéficiaires, soucieux d'offrir une offre alimentaire saine et durable, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.

La diversité de notre tissu universitaire et la richesse de notre vie étudiante se doivent d'être soutenues ; nous poursuivons nos efforts pour qu'au quotidien les étudiantes et les étudiants s'épanouissent dans notre ville, aient accès à toutes les ressources nécessaires et puissent se considérer pour ce qu'ils sont à part entière : des actrices et des acteurs de notre ville, des Parisiennes et des Parisiens comme les autres. Ils sont une chance pour Paris, nous sommes particulièrement fiers de les accompagner tout au long de leur parcours et de leurs projets.

Chiffres clés

- **39 323 élèves en maternelle**
- **62 290 élèves en élémentaire**
- **48 562 collégiens**
- **46 809 lycéens**
- **475 000 étudiants**
- **620 écoles** (267 maternelles, 270 élémentaires, 83 polyvalentes)
 - o dont 210 écoles classées en éducation prioritaire (184 REP et 26 REP+) et 24 écoles bénéficiant d'une convention académique pluriannuelle de priorité éducative
- **114 collèges**
 - o dont 30 en REP et REP+
- **Crèches** : 44 702 places à Paris dont **26 241 places municipales** ; 1 136 établissements dont 450 établissements municipaux
- **1 531 assistantes maternelles agréées** peuvent être employées par les familles et offrir 4 100 places
- **60 lieux dédiés à la santé périnatale et aux « 1 000 premiers jours »** : 58 centres de protection maternelle et infantile et 2 lieux repères « 1 000 premiers jours »
- Dans les écoles parisiennes :
 - o **161 Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**
 - o **43 Unités d'enseignement externes (UEE)** sur différents types de handicap (autisme, déficience intellectuelle, troubles visuels et auditifs)
 - o Un **pôle d'enseignement pour jeunes sourds** en langue des signes
- **9 centres de loisirs à parité** pour l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Près de **250 enfants en situation de handicap dans les vacances Arc-en-Ciel**
- **4 enfants sur 5 participent aux activités périscolaires**
- Près de **7 000 enfants partent chaque année scolaire en classes de découverte**
- Plus de **700 professeurs de la Ville de Paris** enseignent l'éducation musicale, les arts plastiques, l'éducation physique et sportive
- Plus de **20 000 enfants des centres de loisirs accueillis dans les grandes institutions culturelles**
- **11 200 billets gratuits pour la Tour Eiffel**
- **133 projets retenus dans l'appel à projets collégiens**
- Plus de **6 500 collégiennes et collégiens** accueillis dans le cadre du dispositif « **Toutes et tous au collège, c'est les vacances !** »
- **250 classes et plus de 5 000 élèves impliqués chaque année dans le dispositif « Savoir rouler »**
- **Plus de 3 300 vélos** déployés dans 167 écoles grâce au Budget participatif
- Déploiement de **l'Art pour grandir dans 36 établissements petite enfance et toutes les écoles**
- **32 samedis en famille dans les crèches**, plus de 8 500 participants sur une année
- **38 ateliers du samedi matin dans les écoles**, plus de 1 200 enfants et 160 familles accueillis chaque samedi
- **25 ludothèques**
- **31 Lieux d'accueil parents enfants (LAEP)**
- **21 millions de repas** servis par les Caisses des écoles en 2024
- **12 500 kits de fournitures gratuites** pour les élèves de CP
- **Plus de 600 logements sociaux étudiants** financés et livrés chaque année
- **23 structures offrant des solutions alimentaires aux étudiants**
- **300 rues aux écoles** dont 103 aménagées et végétalisées
- **206 cours oasis** dont les 5 premières crèches Oasis